

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU - SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2019

Le mardi 17 septembre 2019, à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la mairie suite à la convocation adressée le 10 septembre 2019 par Monsieur le Maire et affichée le même jour.

Présents : Raymond CACAN, Pierre JAUBERTIE, Véronique DUFRAIX, Jean-Patrick CHARPENTIER, Annick CIRARD, Michaël VIGIER, adjoints, Michel COURDEAU, Brigitte BAZINGETTE, Pierre HENNINOT, Isabelle LABRUE, René DUPUY, Bernard DELPRAT, Elisabeth BOCQUET, Cendrine LAGRANGE, Gérard SAINTAGNE.

Excusés : Raymonde GUILLEMOT a donné procuration à Jean-Patrick CHARPENTIER, Geneviève CHAMPAGNE a donné procuration à Raymond CACAN, Marc VICTORION a donné procuration à Michaël VIGIER, Magali REIMHERR a donné procuration à Pierre HENNINOT.

Absent :

La séance est ouverte à 18 h 30. Michaël VIGIER a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 09 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

I Démission de Francis MAZIERAS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la démission de Francis MAZIERAS. Gérard SAINTAGNE, suivant de liste, est ainsi proclamé conseiller municipal, en remplacement de Francis MAZIERAS.

II Future gendarmerie

a) Compromis de vente

Monsieur le Maire indique que les discussions avec l'indivision Duprat ont porté leurs fruits et qu'un accord a été trouvé pour l'achat des parcelles AB n° 45 et 51, route du marché de la Fraise, pour un montant de 100 000 €, comme initialement proposé. Il précise qu'une des 2 parcelles ne sera plus constructible lors du prochain PLUI et que la transaction est donc loin d'être désavantageuse aux vendeurs.

Pour la commune cependant, le projet « gendarmerie » peut ainsi avancer et la commune va se rendre propriétaire d'une parcelle où figurent des canalisations d'assainissement collectif.

Après avoir précisé que cette dépense est prévue au budget communal, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le compromis de vente ainsi que l'acte notarié, ce qui est accepté à l'unanimité.

René DUPUY demande quel est le schéma financier et s'interroge car, dans cette affaire, le Grand Périgueux est le seul à récupérer les loyers. Monsieur le Maire précise qu'il a essayé, en vain, de négocier avec le Grand Périgueux afin qu'il achète le terrain mais que, dans ce type de projet, c'est la commune qui trouve le terrain et le revend ensuite à l'Euro symbolique. Pour sa part, le Grand Périgueux finance le projet et perçoit les loyers. Il précise qu'un refus de la commune aurait été très mal perçu par la population et que 2 communes se seraient immédiatement positionnées pour accueillir la future gendarmerie.

III Salle socio-culturelle

a) Point sur les travaux

Michaël VIGIER indique que les travaux ont débuté cet été. A ce jour, la plateforme a été réalisée et les micropieux sont en train d'être installés.

b) proposition de nom de la future salle

Afin de communiquer et faire connaître le projet, le Conseil municipal décide de solliciter la population afin de donner un nom à la future salle. René DUPUY suggère un nom occitan.

La commission se réunira afin de réfléchir à la mise en place de cette démarche.

18 H 52 arrivée de Pierre HENNINOT

IV Comptabilité

a) Décision modificative n° 3

Il convient d'apporter des modifications aux crédits prévus au budget 2019 de la commune de Vergt : il est nécessaire d'inscrire en prévisions les frais notariés afférents à l'achat du terrain de la gendarmerie.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2111-2019001 : GENDARMERIE	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	5 000.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

b) Encaissement

Accord du Conseil municipal pour l'encaissement de la somme de 655 € 42 versé par l'assurance, en remboursement d'un bris de glace sur un véhicule communal.

c) Demande de subvention - Vergt Patrimoine

L'association Vergt Patrimoine a acheté un terrain situé sur les coteaux de la place du Foirail. Le projet d'aménagement paysager est en train de prendre forme avec l'appui financier du Département, du Grand Périgueux et du Crédit agricole notamment. L'association sollicite une participation financière de la commune dans ce projet.

Les crédits budgétaires de la ligne 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » étant suffisants, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer financièrement à cette action en versant une subvention exceptionnelle de 1500€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, attribue :

ASSOCIATION	MONTANT
VERGT PATRIMOINE	1500€

Il est précisé que René DUPUY, intéressé par l'affaire, n'a pas pris part au vote.

V Voirie

a) travaux de voirie 2019

Le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'une consultation, via le groupement de commandes du Grand Périgueux, a été lancée afin de retenir l'entreprise chargée d'effectuer les travaux de voirie 2019. L'estimation réalisée par l'ATD 24 s'élève à 41 575 € H.T.

Quatre entreprises ont ainsi été consultées, il s'avère que l'entreprise EUROVIA est la mieux-disante pour un montant de 30 961 € 44 H.T.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 30 961 € 44 H.T.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif.

b) Convention Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - ATD 24

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que l'ATD 24 propose une mission d'assistance technique en phase opérationnelle dans le cadre des travaux de voirie.

Cette mission consiste à réaliser les tâches suivantes :

- animation des réunions de préparation de chantier
- repérage des travaux avec le maître d'ouvrage et l'entreprise
- assistance technique pendant l'exécution des travaux
- assistance pour les opérations de réception.

Le coût de cette mission s'élève pour l'année 2019 à 400 € H.T.

Aussi, Monsieur le Maire propose-t-il à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'opportunité d'une telle mission.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la mission proposée par l'ATD 24
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces s'y rapportant
- dit que ce montant sera prévu au budget primitif 2019.

c) Travaux de voirie sur la D 8

Elisabeth BOCQUET intervient concernant les travaux effectués sur la D8 cet été par Eurovia, sous couvert du Conseil départemental, indiquant son mécontentement par rapport à la non-information des riverains. Elle juge cela inacceptable.

d) Achat de chemins privés - Gandy

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016, dans le cadre d'une enquête publique, la commune avait accepté un changement d'assiette avec la société GANDY sur des chemins situés dans le secteur de Gandy.

Depuis, la SCI a sollicité Monsieur le Maire afin que la commune rachète certains chemins privés ouverts à la circulation.

Un nouveau plan parcellaire, établi par un géomètre, est porté à la connaissance des élus et indique une emprise du chemin à acquérir par la commune de 3005 m².

Le Conseil municipal se montre favorable à cette acquisition.

V Voirie

a) demande de location

Monsieur le Maire fait part de la demande d'une sophrologue, laquelle souhaite trouver un local pour exercer son activité. Elle envisagerait de louer une partie des locaux situés au-dessus de la mairie (anciens syndicats).

Après discussion, le Conseil municipal se montre favorable à cette demande (14 pour, 2 contre, 3 abstentions).

Cette location est accordée pour une courte durée (3 mois) le temps pour cette professionnelle de se faire connaître sur le secteur et trouver ensuite un local définitif.

Elisabeth BOCQUET attire l'attention sur la nécessité de bien vérifier les compétences de cette personne (diplômes, etc).

b) Achat d'un grand écran

Afin de communiquer auprès des habitants, il est envisagé d'installer un grand écran dans le hall de la mairie afin de communiquer avec les administrés et d'informer sur les projets communaux, mais aussi sur les activités des associations, ainsi que les manifestations se déroulant sur le territoire communal.

Le coût du projet est estimé à 1 000 € environ.

Jean-Patrick CHARPENTIER ne juge pas utile un tel achat indiquant qu'il était plutôt envisagé l'achat d'un panneau d'information extérieur sachant que ce n'était pas prévu au budget.

Michaël VIGIER répond que ce type d'achat s'élève à environ 20 000 €.

Elisabeth BOCQUET estime qu'au vu de la faible fréquentation en mairie, cet achat semble inopportun.

La décision est alors ajournée.

c) Sinistre sécheresse

Michel COURDEAU fait le bilan du dossier « sécheresse 2011 » qui vient d'être clôturé avec la réception d'un chèque de 42 643 € 10 correspondant aux travaux d'embellissement des bâtiments impactés par la sécheresse.

Il précise qu'un premier chèque d'un montant de 76 975 € 20 a déjà été reçu pour les travaux de consolidation.

Au final, déduction faite des franchises légales et des frais d'expert et d'avocats, la commune a dépensé 130 352 € 33 et perçu de l'assurance 119 618 € 30 soit un reste à charge de 10 734 € 03.

Monsieur le Maire remercie Michel COURDEAU pour sa ténacité et son opiniâtreté dans la tenue de ce dossier qui a permis une issue très favorable pour la commune.

d) Groupements de commandes - Grand Périgueux - défibrillateur

Le Conseil municipal se montre favorable à adhérer au groupement de commandes du Grand Périgueux. Deux achats sont à programmer :

- 1 pour la future salle socio-culturelle en 2020,
- 1 pour le dojo et le tennis couvert en 2022.

VII Ecole

a) Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles

Monsieur le Maire informe l'assemblée que jusqu'à présent, lorsque des enfants sont domiciliés hors commune et scolarisés à Vergt, aucune participation n'est réclamée à la commune du domicile de ces derniers.

Suite au transfert de la compétence scolaire à la commune en 2017 et à la fermeture de l'école de Lacropte en 2018, de nombreux enfants lacroptoïses ont ainsi été inscrits dans les écoles vernoises, sans contrepartie financière et sont donc à la charge exclusive de la commune et des contribuables vernois.

Monsieur le Maire propose ainsi de demander à chaque commune dont les parents souhaitent scolariser leur enfant à Vergt une participation financière de 1 5000 € / enfant et par an. Il précise que cela ne s'appliquera pas aux communes de Salon, Veyrines de Vergt et Breuilh, pour lesquelles une attribution de compensation est versée par l'intermédiaire du Grand Périgueux.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil.

b) Alarme au périscolaire

Monsieur le Maire indique que suite au dédoublement de la classe de CE1, il a fallu installer une classe de maternelle dans le périscolaire et indique qu'un devis a été établi pour la pose d'une alarme.

Au vu du montant proposé, trop élevé, le Conseil municipal ne donne pas suite et ajourne cette éventuelle dépense.

VIII Personnel

a) modification du temps de travail d'un poste

Suite à la nouvelle organisation du service scolaire à la rentrée 2019/2020, la quotité hebdomadaire de certains postes a été modifiée. Un poste est ainsi passé de 18,21/35^{ème} à 15,46 / 35^{ème}.

L'agent ayant refusé ce nouvel emploi du temps, il a été possible de proposer une nouvelle quotité similaire à savoir 18.19 / 35^{ème}.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'accepter cette modification du poste. Monsieur le Maire précise que le Comité Technique du CDG 24 a donné un avis favorable à cette modification.

Accord à l'unanimité

IX Bornes enterrées

Monsieur le Maire indique que le projet d'implantation des bornes enterrées a été établi en tenant compte de la densité de population et qu'il a été donc priorisé le centre-bourg avec quelques emplacements en campagne. Le coût d'une borne étant très onéreux, il n'est en effet pas possible d'installer les emplacements au plus proche des habitations dans tous les secteurs. Il donne ensuite la parole à Bernard DELPRAT qui indique que les bornes enterrées posent le problème de l'égalité du citoyen face à l'usage du service public. Il précise que le Conseil d'Etat a maintes fois tranché en faveur du citoyen et que le service public doit être rendu et exécuté dans les formes prévues initialement, et que, dans ce cas, le ramassage doit être effectué au plus proche de l'habitation. Il rajoute qu'une exonération de la TEOM est même accordée aux contribuables si le ramassage n'est pas effectué à moins de 200 mètres de l'habitation.

Il informe avoir pris langue avec les services du Grand Périgueux à ce propos. Ce dernier a répondu qu'il s'agissait d'une compétence des maires lesquels avaient en charge de définir les lieux d'implantation des bornes. Cependant, Bernard DELPRAT leur a répondu que c'était eux qui déterminaient le schéma de ramassage des ordures ménagères.

Aussi, concernant le hameau des Malavaux, Bernard DELPRAT propose soit que la commune rajoute un emplacement soit que l'emplacement initialement prévu sur la commune de St Michel de Villadeix au lieudit « Bordette » soit déplacé aux Malavaux, soit 200 mètres plus loin. Interrogé par Bernard DELPRAT, le Maire de la commune de St Michel ne voit pas d'inconvénient à ce déplacement mais précise qu'il a signé une convention avec le Grand Périgueux afin que les bornes soient installées sur le D8, au « Bordette ». Chacun se « renvoyant la balle » précise Bernard DELPRAT.

Monsieur le Maire reprend la parole en indiquant que le Grand Périgueux, en tant que maître d'ouvrage, a le pouvoir de décision mais qu'il a été demandé aux communes de définir les emplacements. Il précise qu'il n'est pas financièrement possible d'installer des bornes partout au regard du coût financier et qu'il est prudent de conserver le schéma d'implantation actuel, même si il n'est pas figé, car il faudra étudier les flux des administrés, et déterminer l'utilisation régulière ou non des emplacements afin d'en envisager de nouveaux si cela s'avère indispensable.

Monsieur le Maire rappelle que ce dispositif a été mis en place afin de réduire le coût du service de ramassage. En effet, la taxe d'enfouissement des déchets va être à court terme multipliée par 4 et le coût payé par le Grand Périgueux sera répercuté sur les usagers, d'où la nécessité de diminuer le coût du ramassage.

Bernard DELPRAT rajoute que les administrés, en dernière ligne, ne font que subir et qu'il faudrait que les industriels commencent déjà en amont par diminuer les emballages. Il met en évidence, rejoint sur ce point par Monsieur le Maire, le problème des personnes âgées qui ne pourront se déplacer pour porter les déchets.

X Amélia 2

Dans le cadre du projet Amélia 2 géré par le Grand Périgueux, le Conseil municipal a donné son accord pour participer financièrement aux projets d'amélioration du logement de particulier. Quatre dossiers ont été présentés en commission pour les logements suivants :

BESSE Paulette	Le lac Long	montant de l'aide communale 205 € 45
NOGUERA Jeannine	14, Rue de la Paix	montant de l'aide communale 183 € 05
BAUDRAT Jean	25, Boulevard Fénelon	montant de l'aide communale 376 € 67
GONTIER Yvette	1, Chemin de Mourne	montant de l'aide communale 382 € 44

Le Conseil accepte à l'unanimité le versement de cette aide financière.

XI S.I.A.E.P. Isle Dronne Vern

Monsieur le Maire conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2018, le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP ISLE DRONNE VERN.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

XII Référent Ambroisie

a) nomination d'un référent « ambroisie »

A la demande de la préfecture et afin de lutter contre l'ambroisie, Il convient de nommer un « référent ambroisie » sur la commune. René DUPUY est désigné pour assumer cette fonction.

XIII Questions diverses

a) Maisons France Services

Monsieur le Maire indique qu'il avait adressé un courrier à la Préfecture, après le Grand Débat, afin de proposer la commune pour accueillir une Maison France Service.

Le Grand Périgueux, chargé de faire des propositions à Monsieur le Préfet, a également positionné Vergt et cette candidature a été retenue par Monsieur le Préfet.

Il est prévu 2 agents à 24 h 00 / semaine pour assurer ce service avec un financement annuel de 30 000 € de l'Etat et de 15 000 € du Grand Périgueux.

A ce jour, la commune ne dispose pas de plus d'information concernant la mise en place de ce nouveau service.

b) Proposition de nommer la salle du Conseil municipal

A la demande de René DUPUY, le Conseil municipal décide à l'unanimité de nommer la salle du Conseil « Salle Raymond BIAUSSAT ». Une cérémonie officielle sera prévue prochainement.

c) Réseau Trans Périgord

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Jacques AUZOU à Alain ROUSSET, président de la Région, Par ce courrier, le Grand Périgueux alerte le président de la Région sur la nécessité de ne pas oublier le pays vermois dans le projet de Plan Régional des services de transports routiers des voyageurs.

d) Titularisation de Frédéric DESCHAMPS

Monsieur le Maire informe qu'il a titularisé, après la période de stage de 1 an, Frédéric DESCHAMPS, chef de cuisine, qui donne entière satisfaction.

e) Charte Ville aidante-Alzheimer

Accord unanime de l'assemblée pour la signature de cette charte destinée à sensibiliser, informer sur cette maladie et à soutenir et communiquer sur les dispositifs de soutien et d'information aux malades et à leurs proches.

f) A.S.P.I.I.

Monsieur le Maire fait part de la proposition d'A.S.P.I.I. laquelle souhaite que lui soient mis à disposition les bâtiments de l'ancienne école maternelle. En contrepartie, ASPII se charge, par le biais de financement, de faire réaliser les travaux de désamiantage nécessaires par une entreprise spécialisée. Un bardage intérieur et extérieur serait également réalisé par le biais d'un chantier d'insertion.

Le Conseil municipal donne un accord de principe à ce projet et charge Monsieur le Maire de réfléchir aux aspects juridiques du dossier.

g) Trottoirs

Cendrine LAGRANGE fait part de nombreuses observations d'administrés qui se plaignent du mauvais entretien des trottoirs dans le centre-bourg de la commune.

Monsieur le Maire indique que le zéro phyto ne permet plus l'utilisation de désherbants et rappelle que chacun est également tenu de nettoyer son devant de porte. Il rajoute que les Services techniques ont dû faire face également à des absences, occasionnant du retard dans leur travail habituel.

L'ordre du jour est levé à 20 h 15.

SIGNATURE DES ELUS

Raymond CACAN, Maire	
Pierre JAUBERTIE, 1 ^{er} adjoint	
Véronique DUFRAIX, 2 ^{ème} adjointe	
Jean-Patrick CHARPENTIER, 3 ^{ème} adjoint	
Annick CIRARD, 4 ^{ème} adjointe	
Michaël VIGIER, 5 ^{ème} adjoint	
Michel COURDEAU, conseiller municipal	
Raymonde GUILLEMOT, conseillère municipale	
Geneviève CHAMPAGNE, conseillère municipale	
Brigitte BAZINGETTE, conseillère municipale	
Pierre HENNINOT, conseiller municipal	
Marc VICTORION, conseiller municipal	
Isabelle LABRUE, conseillère municipale	
Magali REIMHERR, conseillère municipale	
René DUPUY, conseiller municipal	
Bernard DELPRAT, conseiller municipal	
Elisabeth BOCQUET, conseillère municipale	
Cendrine LAGRANGE, conseillère municipale	
Gérard SAINTAGNE, conseiller municipal	